

COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Madame LEMPEREUR, présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR Monsieur METTAVANT, présent par pouvoir donné à Madame HAUTION

Secrétaire de séance : Monsieur FORTIER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian THIEBEAUX, Maire sortant, qui après avoir fait l'appel des présents a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales et a déclaré installés dans leur fonctions les nouveaux membres du conseil municipal.

Madame Jacqueline LECOCQ, a ensuite présidé la séance afin de procéder à l'élection du Maire.

Délib n° 2020-04

L'objet de la séance étant l'élection du Maire, il est procédé au vote à bulletin secret. Election du Maire La candidature de Monsieur Christian THIEBEAUX est enregistrée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés: 19

- majorité absolue : 10

Résultats obtenus:

Monsieur THIEBEAUX Christian: 19 voix

Monsieur THIEBEAUX Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Délib n° 2020-05 Fixation du nombre d'adjoints

La présidence de la séance est ensuite assurée par Monsieur THIEBEAUX, Maire de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2; Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Monsieur le Maire explique que conformément à ses précédents engagements, il souhaite nommer 3 adjoints, un adjoint à l'urbanisme, un à la communication et au social, et un aux travaux, bâtiments et ERP.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Délib nº 2020-06 Election des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-4 et L.2122-7-2

Vu les délibérations n°2020/04 de ce jour relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2020/05 de ce jour fixant à 3 le nombre d'adjoints ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes :

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité

absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.

Une seule liste est déposée, celle conduite par M FORTIER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 19
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 18
majorité absolue : 10

Sont proclamés élus avec 18 voix pour : Premier adjoint : Jérôme FORTIER Deuxième adjoint : Sandrine ERBISTI Troisième adjoint : Frédéric WUIBOUT

Le prochain conseil aura lieu le mardi 2 juin 2020 à 20h30 à la salle des fêtes dans les mêmes conditions d'organisation que la présente réunion.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.

